

Le Conseil d'Etat va-t-il passer outre et condamner l'épiscopat? S'il le fait, — et il en est bien capable, — il prouvera une fois de plus qu'il rend des services et non pas des arrêts, il s'enfoncera d'un nouveau cran dans le servilisme et le discrédit.

Outre les poursuites pour abus, le gouvernement jacobin a d'autres armes contre le clergé de France. Il a, par exemple, les suppressions de traitement et il s'en sert avec un rare impudeur. La plus récente victime de ce brigandage officiel a été un prince de l'Eglise, Son Eminence le cardinal Perraud, évêque d'Autun. Dans un discours prononcé à Orléans, lors des fêtes du centenaire de Mgr Dupanloup, il avait cité un mot de cet illustre prélat, qui, en 1867, signalait à Augustin Cochin l'action des loges maçonniques qu'il appelait un "ministère de la dépravation des esprits." "Après trente-cinq ans écoulés, a ajouté le cardinal, quelle douleur de constater que ce "ministère de dépravation" est toujours à l'œuvre autour de nous; et qu'il travaille sans relâche à déchristianiser notre pays, en essayant de masquer tous ses attentats contre nos consciences chrétiennes sous le beau nom de liberté." M. Combes a pris pour son cabinet cette expression de "ministère de dépravation." Le cardinal Perraud avait aussi prononcé ces paroles: "Quant à ceux qui "empiètent sur les droits d'autrui", ce qui, suivant l'auteur de l'histoire des Girondins, est "pure tyrannie", il n'est pas nécessaire de montrer où ils sont. Leurs récents exploits les désignent suffisamment à l'attention, je veux dire à l'indignation des amis de la liberté." M. Combes a trouvé là un autre sujet de plainte. Il a demandé des explications à l'orateur. Celui-ci a répondu qu'il avait dit ce qu'il voulait dire, et qu'il n'avait rien à y changer. Alors le gouvernement a frappé le cardinal en lui supprimant son traitement.

"Exaspérée jusqu'à la rage et surtout par la folie des grandeurs, la haine sectaire aboutit à la démence, écrit à ce propos l'*Univers*.